



# Livret d'accueil du BTP

Edition Octobre 2011



Le livret d'accueil du BTP vous est proposé par





# SOMMAIRE

## SOMMAIRE

<b>Préambule</b>	<b>5</b>
<b>1. Les EPI généraux</b>	<b>7</b>
<b>2. Le travail en hauteur</b>	<b>11</b>
<b>3. Électricité</b>	<b>23</b>
<b>4. Engins de chantiers</b>	<b>33</b>
<b>5. Ensevelissement</b>	<b>45</b>
<b>6. Les risques chimiques</b>	<b>49</b>
<b>7. Manutention</b>	<b>57</b>
<b>8. Le bruit</b>	<b>65</b>
<b>9. Chantier sur route</b>	<b>69</b>
<b>10. Risques divers</b>	<b>73</b>
<b>Conclusion</b>	<b>78</b>
<b>Glossaire / Remerciements</b>	<b>79</b>



# PRÉAMBULE

PRÉAMBULE

# PRÉAMBULE

Le secteur des Bâtiments et Travaux Publics est un secteur fortement accidentogène tant en métropole que dans les départements de Guadeloupe, Martinique et Guyane.

Les chiffres des Caisses Générales de la Sécurité Sociale indiquent globalement qu'en 2009, les accidents de travail avec arrêt dans le secteur des bâtiments et travaux publics représentent, pour les DOM, 20% des accidents de travail toutes branches confondues.

De nombreux cas d'accidents mortels continuent d'alimenter l'actualité et la prise de conscience des maîtres d'ouvrage et des différents intervenants est un chantier inachevé.

Le développement de la prévention et la divulgation de l'information sur les risques professionnels contribuent à l'amélioration continue des conditions de travail des salariés sur les chantiers.

C'est la raison d'être de ce livret.

# 1 | LES EPI GÉNÉRAUX

## 1 | LES EPI GÉNÉRAUX

# 1 LES EPI GÉNÉRAUX



**À NOTER**

J'ai le droit de demander à l'employeur de remplacer les Equipements de Protection Individuels (EPI) quand ceux-ci sont détériorés.



**À FAIRE !**





## 2 | LE TRAVAIL EN HAUTEUR

2 | LE TRAVAIL EN HAUTEUR

## 2 | LE TRAVAIL EN HAUTEUR



**À NOTER**

Je monte et je descends face à l'échelle.



**À FAIRE !**

## 2 | LE TRAVAIL EN HAUTEUR



## À NOTER

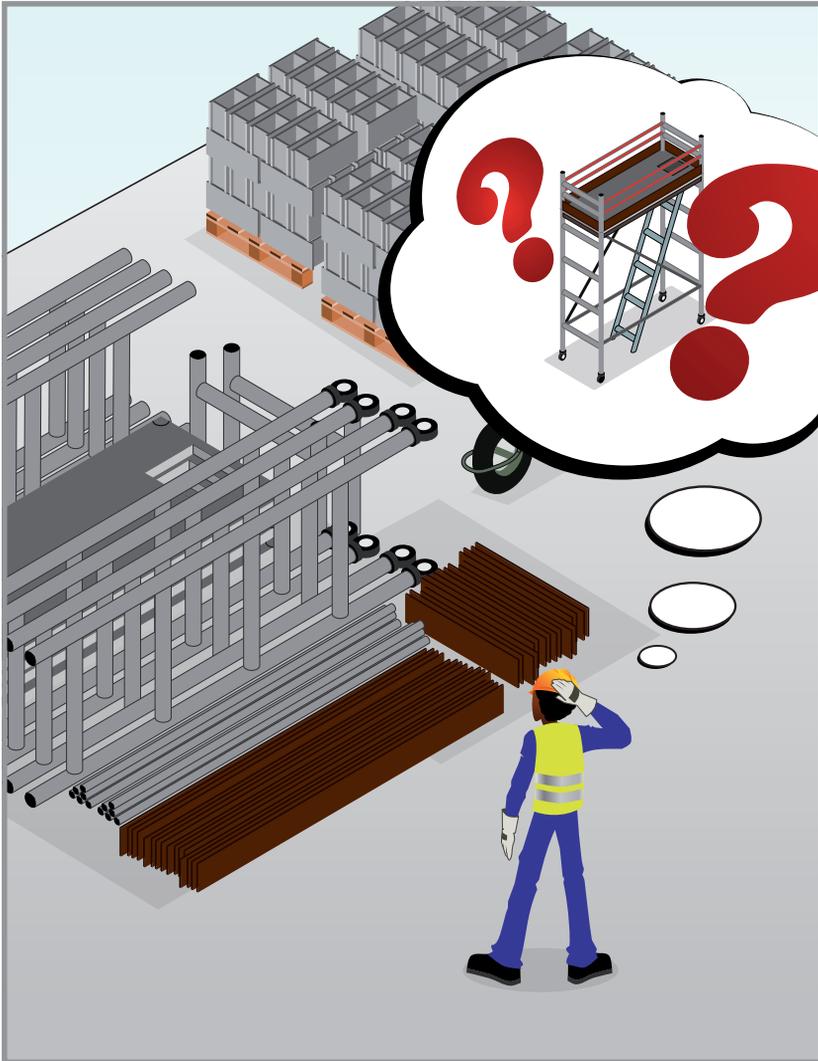
L'échelle et l'escabeau ne sont pas des postes de travail  
mais uniquement un moyen d'accès.



## **2** LE TRAVAIL EN HAUTEUR

À NOTER

Je dois être formé pour pouvoir monter un échafaudage.

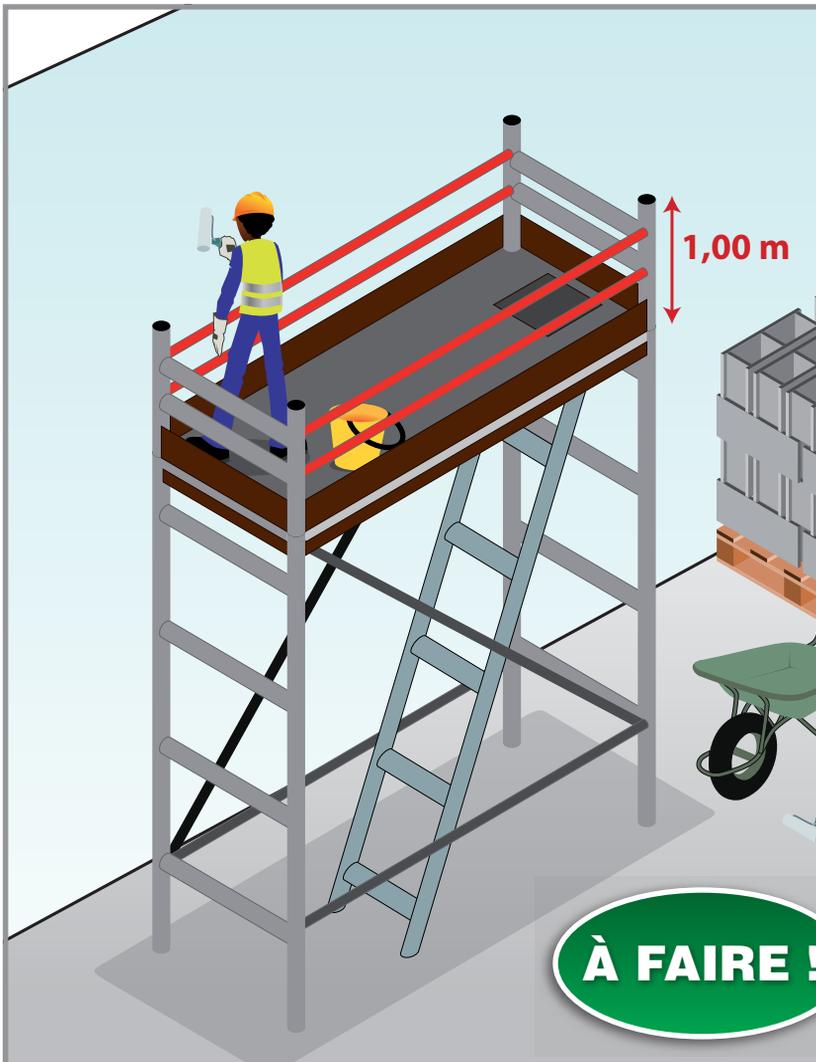


## 2 | LE TRAVAIL EN HAUTEUR



## À NOTER

Garde-corps : je veille à ce que tout accès donnant sur le vide soit protégé.



## 2 | LE TRAVAIL EN HAUTEUR



## À NOTER

J'utilise les moyens d'accès prévus pour me déplacer en toute sécurité.



## 2 | LE TRAVAIL EN HAUTEUR

### À NOTER

Personnel et matériel doivent être descendus avant le déplacement de l'échafaudage mobile.



**3 | ÉLECTRICITÉ**

3 | ÉLECTRICITÉ



## À NOTER

Je signale tous câbles, enrouleurs, matériels électriques en mauvais état. Toutes mes rallonges sont noires (norme H07 RNF).



## À FAIRE !



### 3 | ÉLECTRICITÉ



**À NOTER**

Les armoires électriques doivent être fermées à clé.  
Seules les personnes habilitées peuvent y intervenir.



**À FAIRE !**

### 3 | ÉLECTRICITÉ



**À NE PAS  
FAIRE !**

**À NOTER**

J'interviens sur les armoires électriques  
uniquement si j'ai l'habilitation adaptée  
(formation + autorisation écrite de l'employeur).



**À FAIRE !**

# 3 | ÉLECTRICITÉ



**À NE PAS FAIRE !**

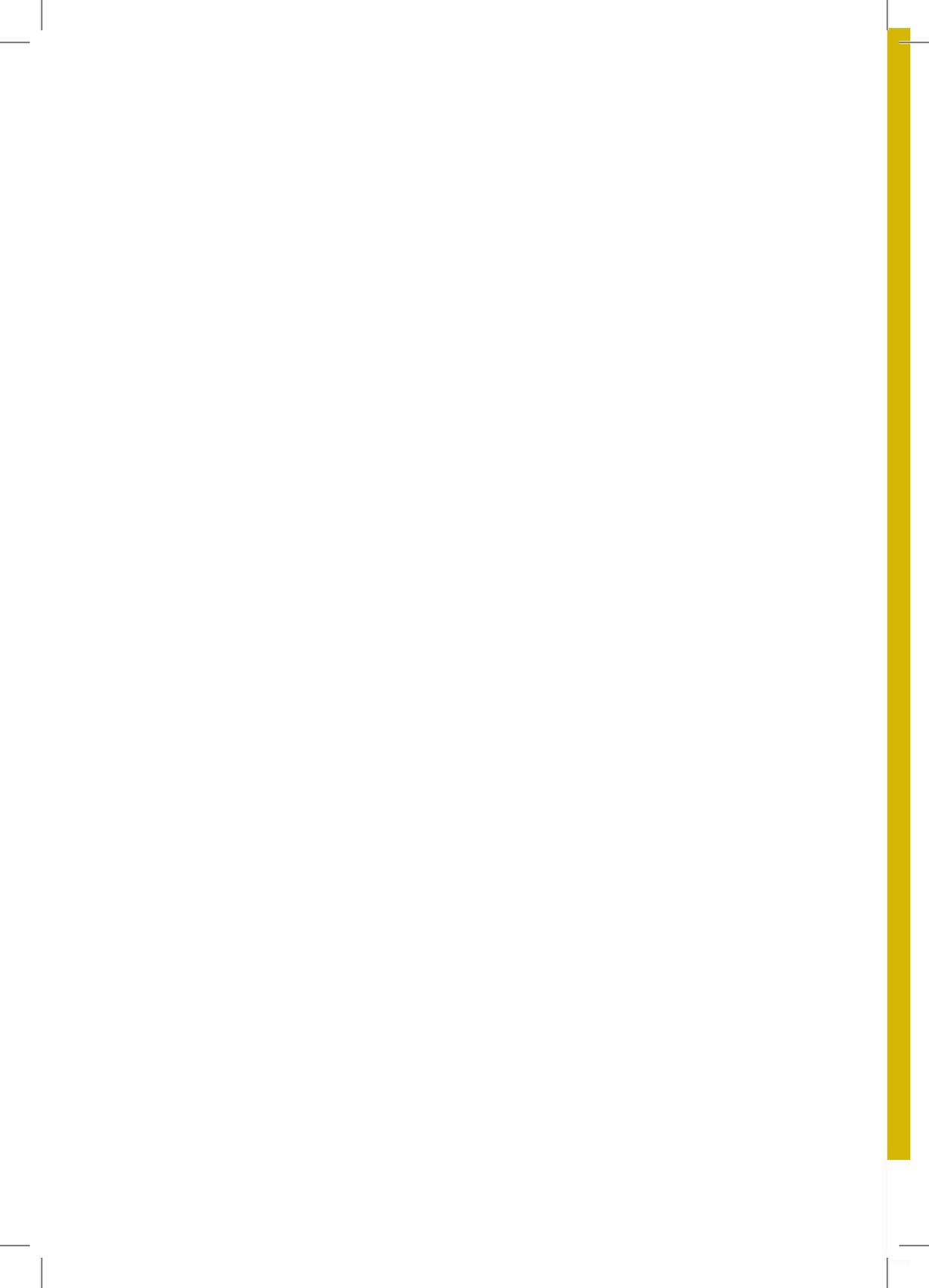
Grillage de signalisation de câblage électrique

**À NOTER**

Dès que j'aperçois un grillage avertisseur,  
je travaille manuellement à la pelle.



**À FAIRE !**



## 4 | ENGIN DE CHANTIER

4 | ENGIN DE CHANTIER

## 4 | ENGINES DE CHANTIER



**À NOTER**

Comme pour ma voiture, il me faut un permis de conduire des engins de chantier : c'est l'autorisation de conduite.  
(formation + autorisation écrite de l'employeur)



**À FAIRE !**

## 4| ENGINS DE CHANTIER



À NOTER

Il est interdit de sortir de la nacelle





**À NE PAS FAIRE !**



**À FAIRE !**



**À NE PAS FAIRE !**



**À FAIRE !**



**À NE PAS FAIRE !**



**À FAIRE !**

## 4 | ENGINES DE CHANTIER

À NOTER

Lorsque je travaille à proximité d'engins, je garde un œil sur ses rotations, manœuvres, déplacements...



**À NOTER**

**Je ne reste pas à proximité d'engins en activité  
sauf si je travaille avec l'opérateur manœuvrant l'engin.**

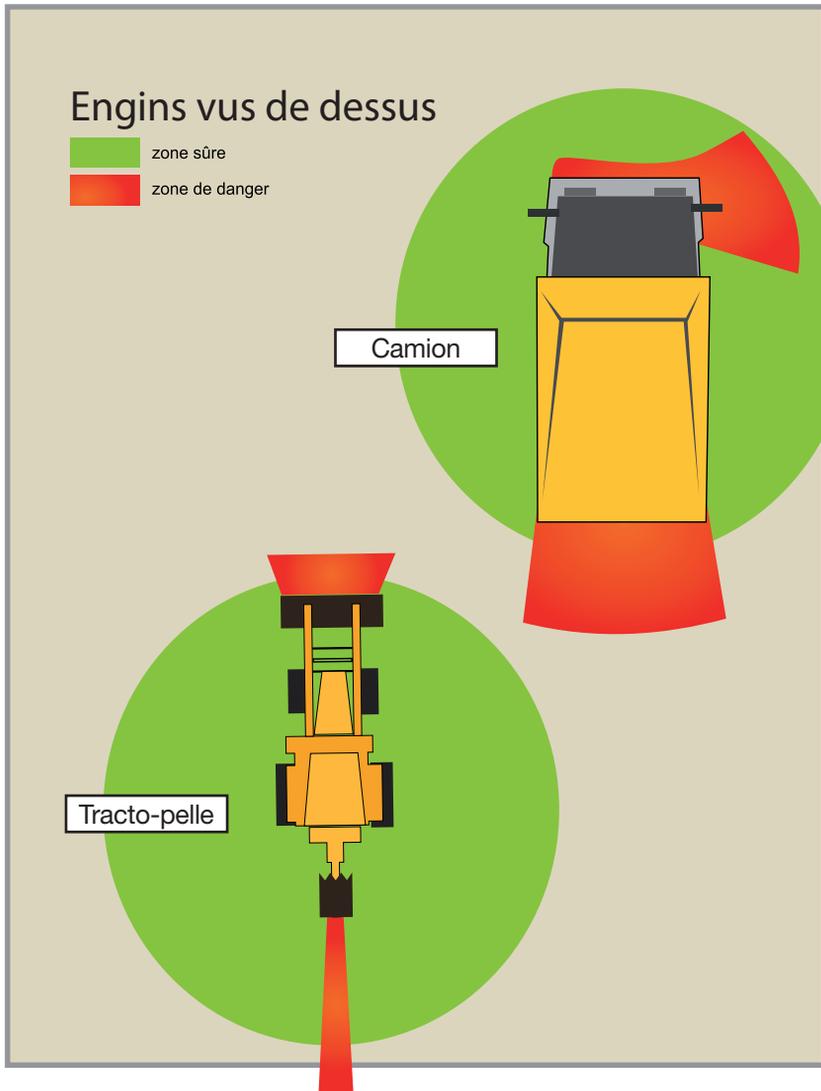


# 4 | ENGIN DE CHANTIER



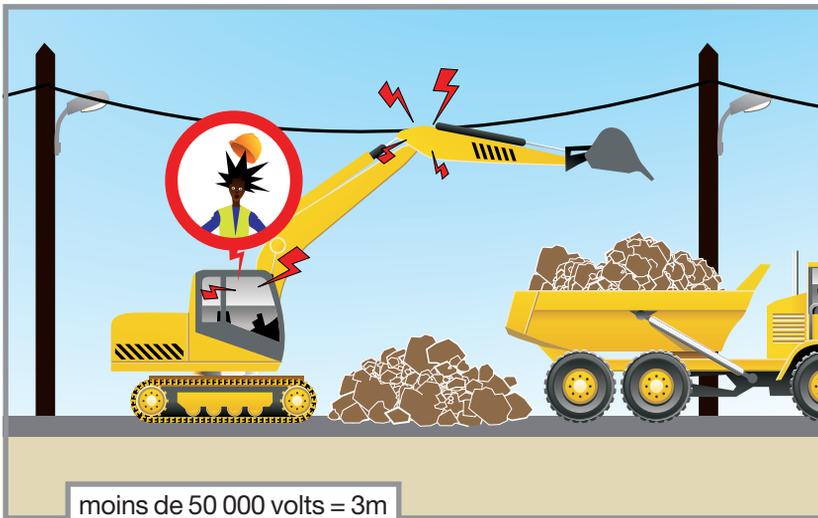
À NOTER

Je me place de façon à être vu par le conducteur d'engin.

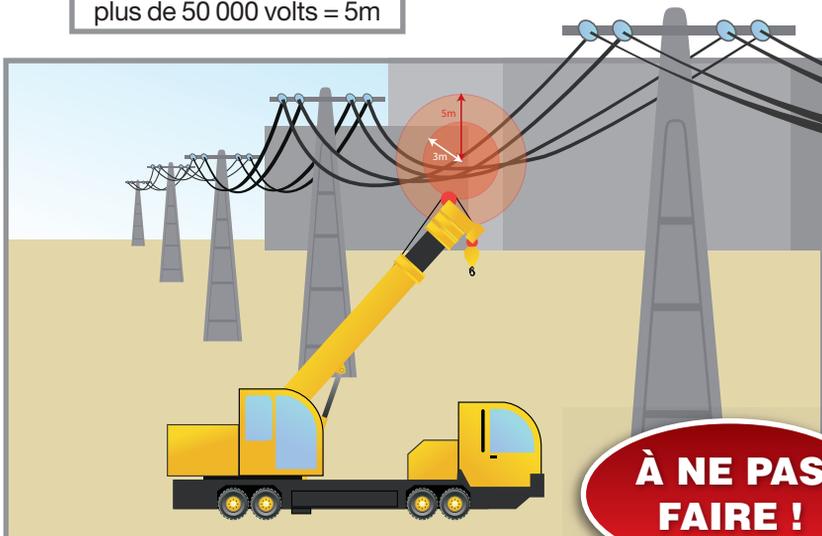


## À NOTER

A proximité d'une ligne électrique, je respecte les distances de sécurité.  
Un arc électrique peut se former si un élément conducteur se rapproche des câbles.

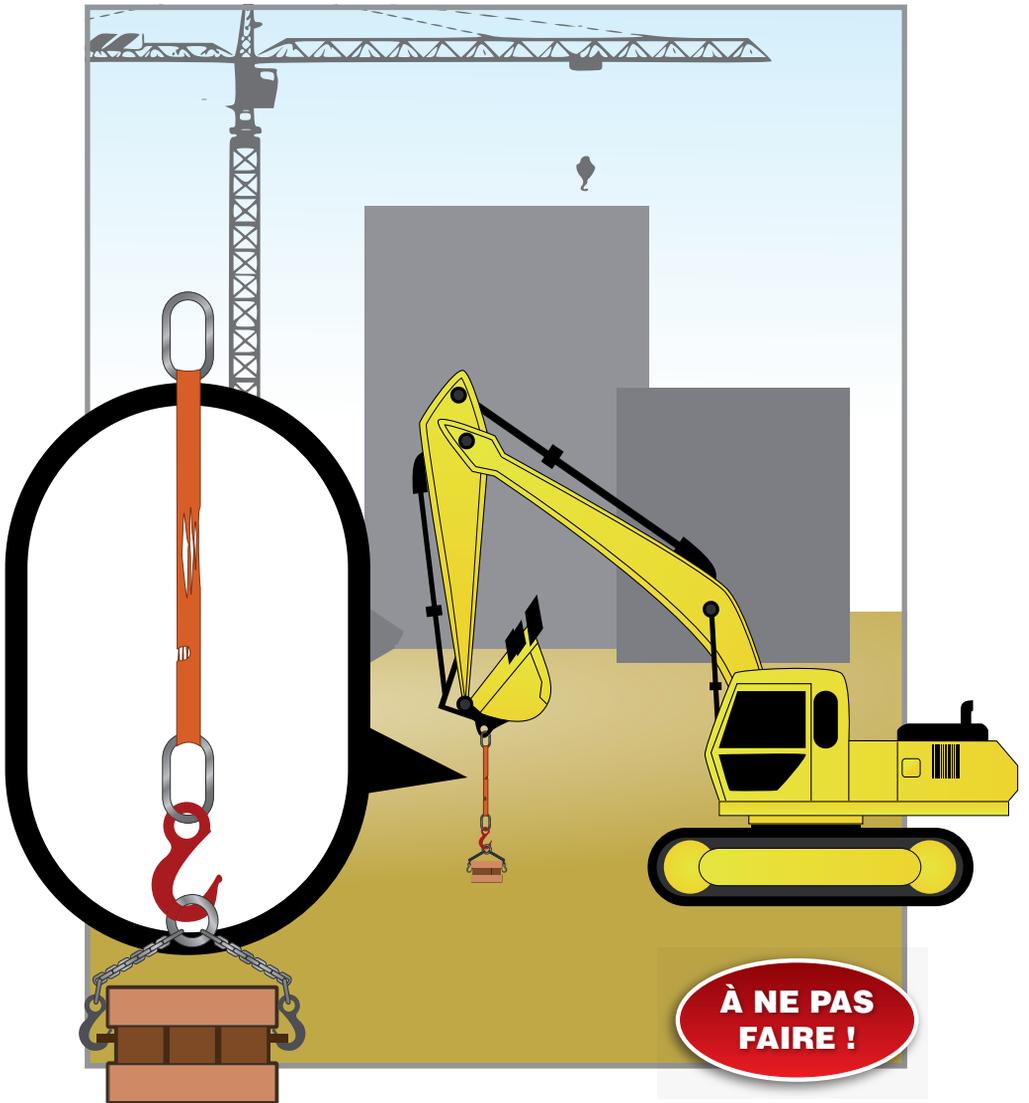


moins de 50 000 volts = 3m  
plus de 50 000 volts = 5m



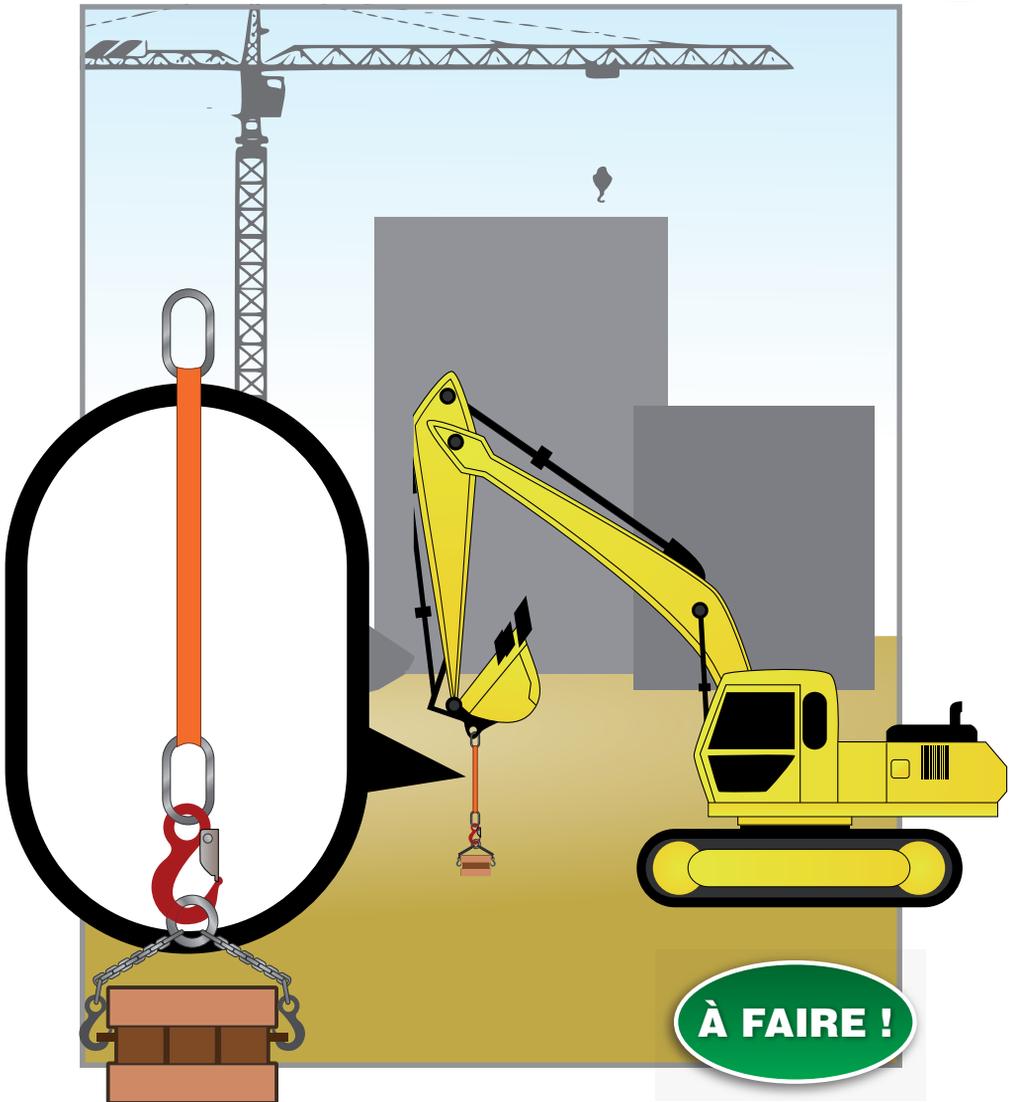
**À NE PAS  
FAIRE !**

## 4 | ENGINS DE CHANTIER



**À NOTER**

Je vérifie l'état des accessoires de levage, je les utilise pour des charges appropriées et j'utilise des moyens d'élingage adaptés.

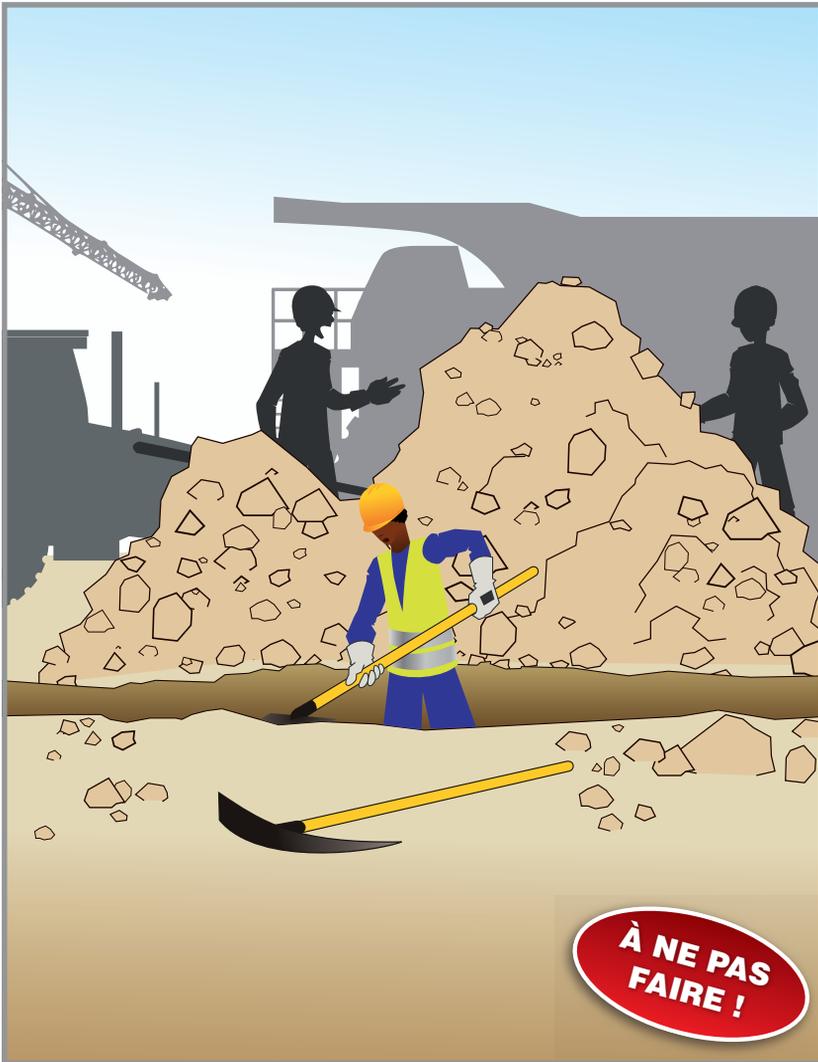




# 5 | ENSEVELISSEMENT

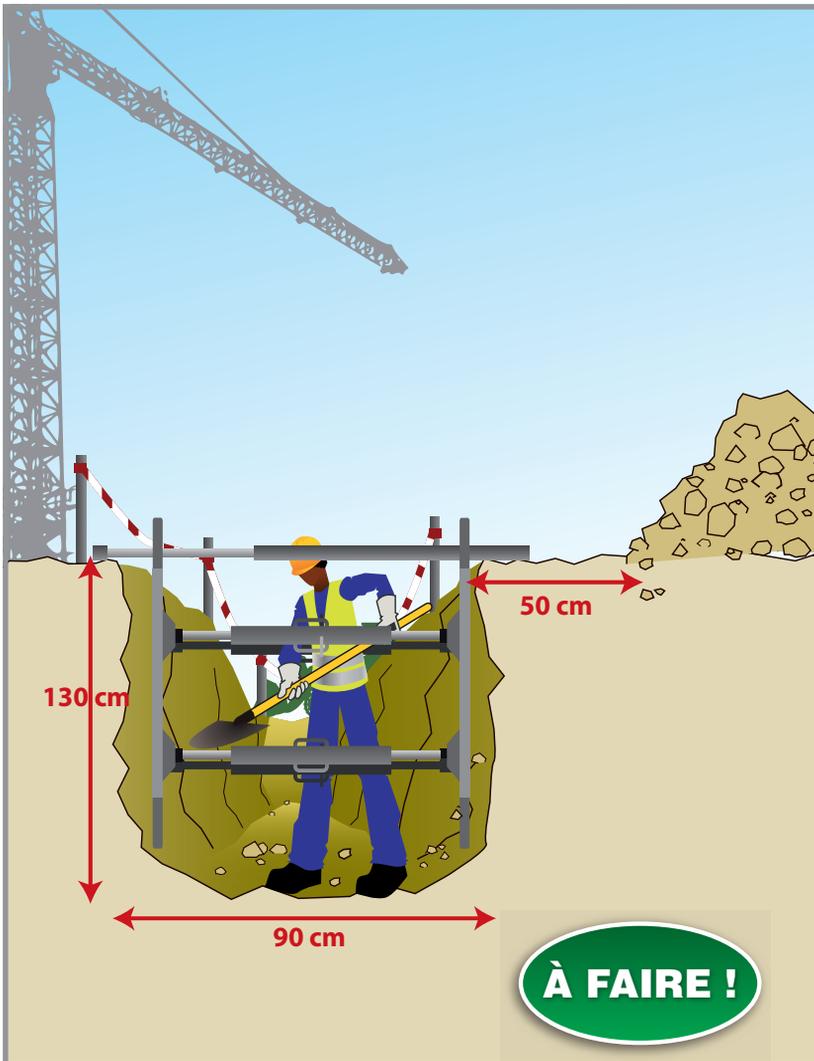
2 | ENSEVELISSEMENT

## 5 | ENSEVELISSEMENT



**À NOTER**

Il y a un risque d'éboulement, je mets des blindages pour travailler en sécurité dans la tranchée.





## 6 | LE RISQUE CHIMIQUE

### e | LE RISQUE CHIMIQUE

## 6 | RISQUES CHIMIQUES

À NOTER



Quand j'utilise un produit chimique, j'identifie les dangers liés à son utilisation. Je peux aussi demander la Fiche de Données de Sécurité (FDS) du produit.



## À NOTER

Attention ! Les pictogrammes changent mais pas les risques.



T - Toxique



T+ - Très toxique



Xn - Nocif



Xi - Irritant



C - Corrosif



N - Dangereux pour l'environnement



F+ - Extrêmement inflammable



F - Facilement inflammable



O - Comburant



E - Explosif



ancienne collection

Date de péremption 2015

nouvelle collection

Sortie nationale 2008



## 6 | RISQUES CHIMIQUES



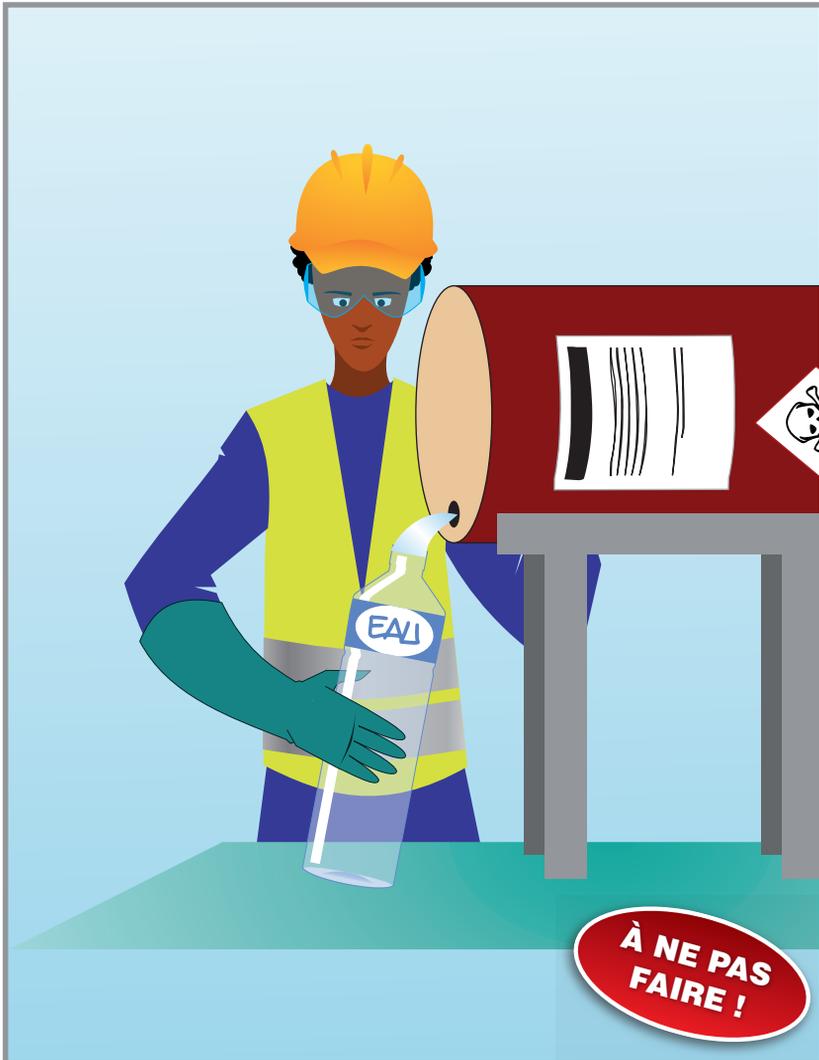
**À NOTER**

Pour utiliser des produits chimiques,  
je me protège avec un EPI adapté.



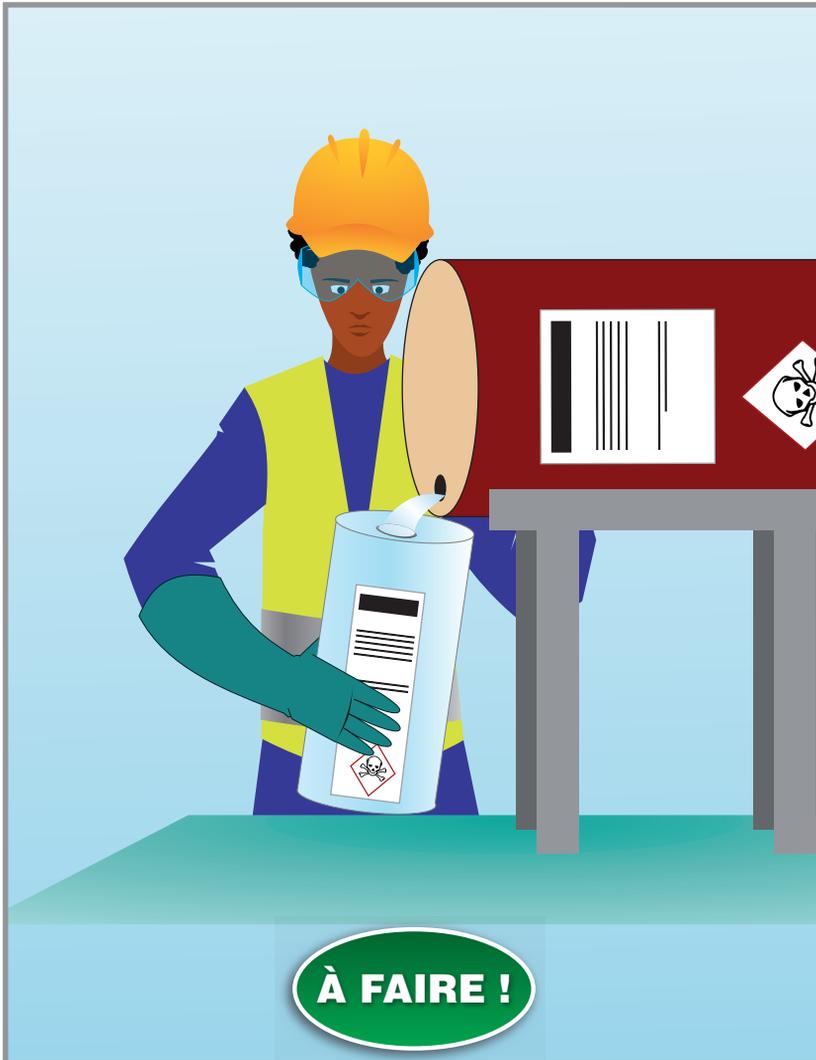
**À FAIRE !**

## 6 | RISQUES CHIMIQUES



**À NOTER**

Lorsque je transvase un produit chimique d'un contenant à l'autre, je pense à reproduire l'étiquette sur mon contenant.





# 7 | MANUTENTION

MANUTENTION |



**À NOTER**

Je pense à mon dos, je plie mes jambes.





**À NOTER**

**J'aide et je me fais aider et ça, c'est bon pour ma santé.**





**À NOTER**

Pour limiter l'effort, j'utilise le matériel adapté.



**À FAIRE !**

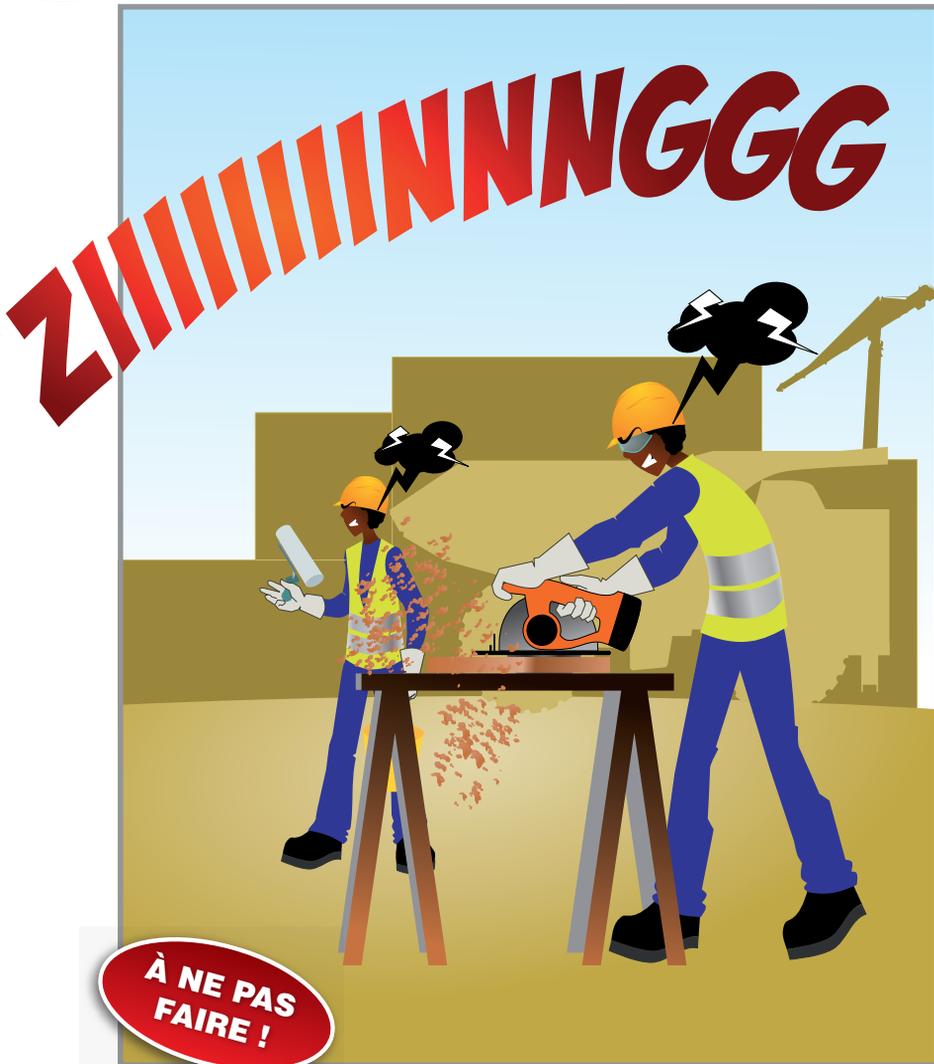


## 8 | LE BRUIT

8 | LE BRUIT

À NOTER

Si je ne peux pas discuter sans crier,  
je risque de devenir sourd.

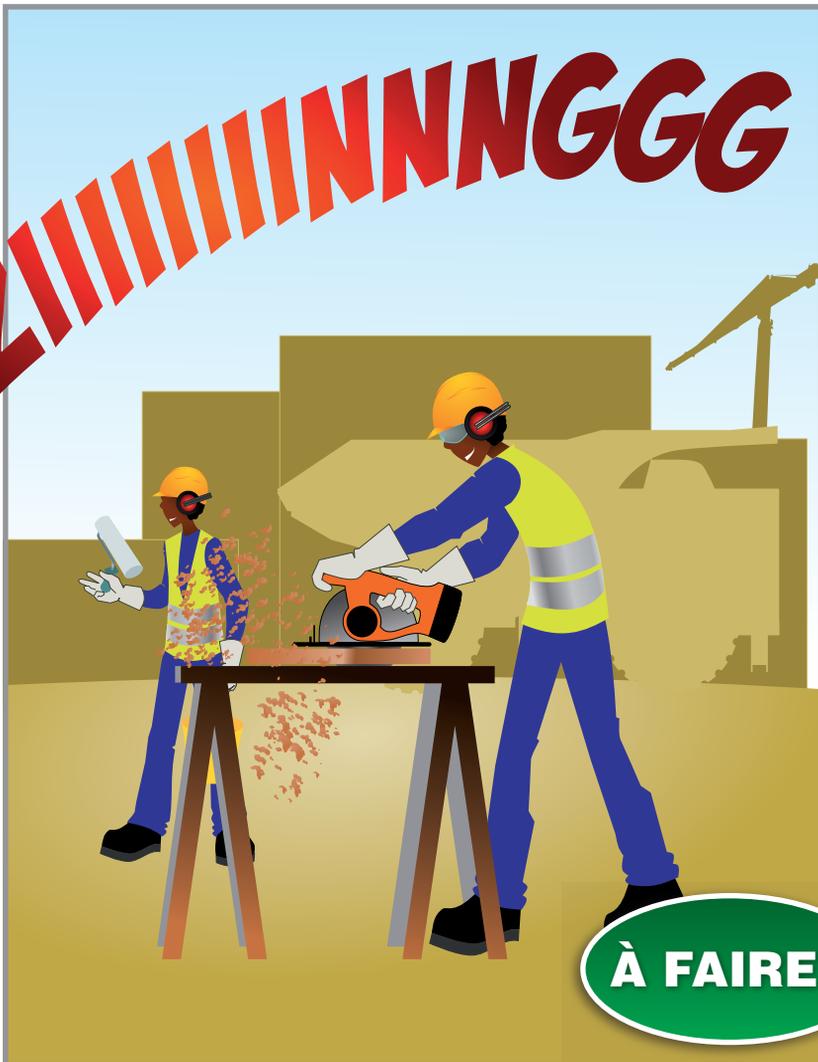


**À NOTER**

Quand je travaille dans le bruit,  
je porte mes équipements de protection.



**ZIIIIIIINNNNGGG**



**À FAIRE !**



## 9 | CHANTIER SUR ROUTE

### 9 | CHANTIER SUR ROUTE



**À NOTER**

Quand je suis dans un environnement de circulation de véhicules routiers ou d'engins de chantier, je mets mon gilet de signalisation et je reste dans la zone fermée à la circulation.





**À NOTER**

**Je mets en place le balisage, la signalisation et le guidage nécessaire aux distances réglementaires.**



## 10 | RISQUES DIVERS

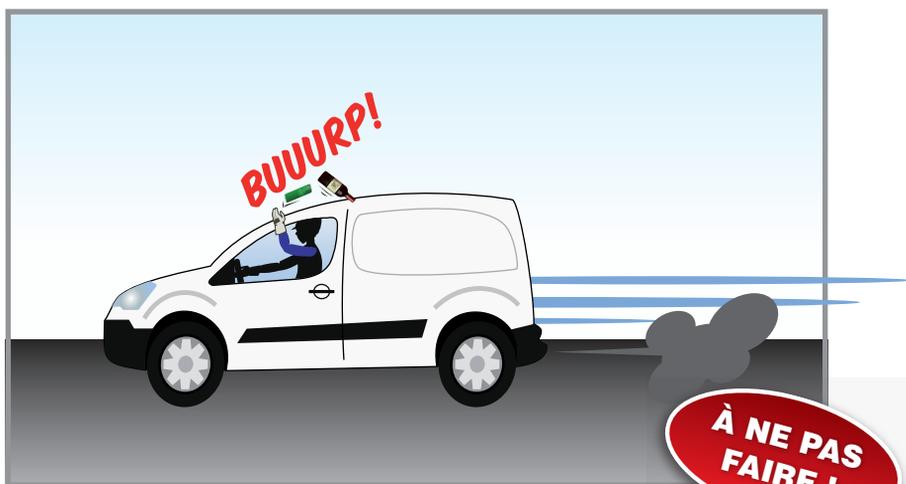
## 10 | RISQUES DIVERS

# 10 | RISQUES ROUTIERS

À NOTER

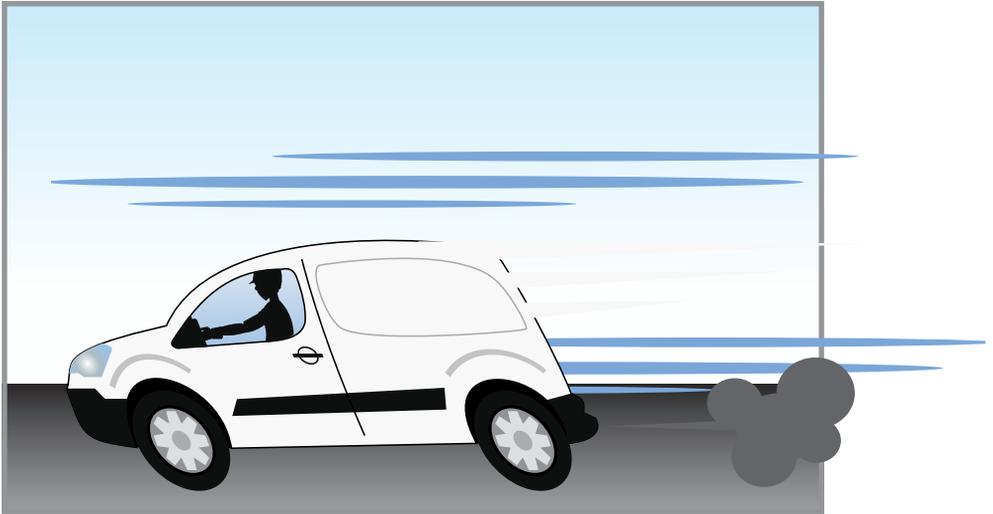


Pas de téléphone portable au volant !



**À NOTER**

**Je respecte le code de la route !**



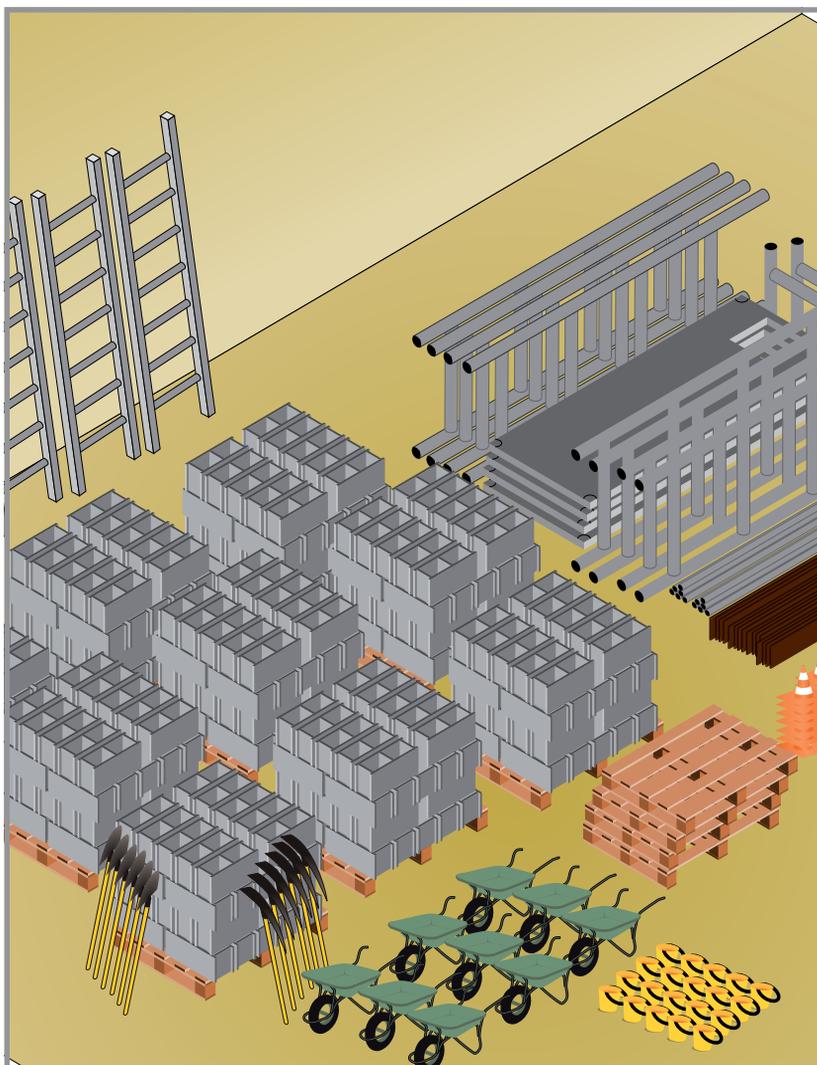
# 10 | PROPRETÉ ET RANGEMENT DU CHANTIER

À NOTER



Je range mes outils.

Je stocke le matériel et les matériaux dans les emplacements prévus.  
Je nettoie périodiquement le sol et laisse les voies de circulation libres.



## À NOTER

Le sauveteur secouriste assure les premiers secours.



# CONCLUSION

Les professionnels de la construction ont des spécificités qui les différencient des autres.

Un ouvrage du bâtiment et des travaux publics est un produit unique.

Les outils de production et organisationnels des entreprises s'adaptent aux résultats des appels d'offres. Elles doivent s'organiser en fonction des aléas liés à la programmation des maîtres d'ouvrage, aux choix architecturaux, aux conditions climatiques, géologiques et environnementales.

Ces caractéristiques contribuent à un risque d'accidents du travail élevé par rapport aux autres secteurs.

C'est pourquoi, la participation aux actions de prévention, de tous les intervenants dans une opération de construction, est indispensable.

Tous les maillons de la chaîne de construction, du maître d'ouvrage à l'ouvrier, sont impliqués et chacun a un rôle à jouer dans l'application des actions de prévention afin de limiter l'occurrence et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Tous ensemble, œuvrons pour atteindre ces objectifs !

EPI : Equipement de Protection Individuelle.

DANGER : c'est la propriété ou capacité intrinsèque d'un équipement, d'une substance, d'une méthode de travail, de causer un dommage pour la santé des travailleurs.

RISQUE : résulte de la combinaison entre la probabilité d'occurrence et la gravité d'un dommage pouvant survenir dans une situation dangereuse.

ACCIDENT DU TRAVAIL : est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.

***Ce livret a été réalisé avec la participation :***

- Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi-Guadeloupe
- Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi-Martinique
- Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi-Guyane
- La Caisse Générale de Sécurité Sociale -Guyane
- La Caisse Générale de Sécurité Sociale -Guadeloupe.
- Du cabinet COGEIRISK

Conception et Réalisation :



[www.cogeirisk.fr](http://www.cogeirisk.fr)  
[contact@cogeirisk.fr](mailto:contact@cogeirisk.fr)